

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé et Personnel

Conseil fédéral
Mme Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Département de Justice et Police (DFJP)
Palais fédéral Ouest
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 3 mai 2017

http://www.swisstribune.org/doc/170503DE_SS.pdf

MISE EN DEMEURE DE METTRE FIN AUX ABUS D'AUTORITE / MON COURRIER DU 2 MARS 2017

Madame la Conseillère fédérale,

Je me réfère à mon courrier¹ du 2 mars 2017 dernier relatif à la facture du Tribunal pénal fédéral.

Je vous transmets leur dernier rappel², en vous rappelant que Me François de Rougemont avait confirmé que ce n'était pas au soussigné à devoir supporter les frais de procédure dans le contexte de cette affaire relaté par la demande d'enquête parlementaire du public.

Je rappelle que cette demande d'enquête parlementaire mettait en évidence des abus de pouvoir et d'autorité manifestes de personnes sans éthique lié à l'absence de séparation des pouvoirs entre la justice et les confréries d'avocats.

C'est le même processus qui a permis à des personnes d'abuser de leur pouvoir et de violer les droits fondamentaux de milliers d'enfants pour lesquels la LMCFa a été mise en place.

J'ai rendu³ attentif le Président du Tribunal pénal qu'il aurait pu être un de ces enfants dont les droits ont été bafoués par des abus de pouvoir et d'Autorité comme vous auriez aussi pu l'être. Ce courrier envoyé au Président du Tribunal pénal, ci-annexé, est à considérer comme un acte politique qui concerne aussi les Conseillers fédéraux.

Par la présente, je vous invite ainsi que vos collègues du Conseil fédéral à vous imaginer à la place d'un de ces enfants de 11 ans qui devait se déshabiller devant ses bourreaux pour se faire abuser sexuellement par des personnes sans éthique.

Dans cette situation, d'une enfant toute nue face à vos bourreaux, je vous demande ainsi qu'à vos collègues du Conseil fédéral d'agir pour assurer le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. La justice ne doit pas servir à protéger ceux qui commettent des abus d'Autorité.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170503DE_SS.pdf

Copie : ment

¹ http://www.swisstribune.org/doc/170302DE_SS.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/170420TP_DE.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/170502DE_DF.pdf